

## INSCRIPTION A LA CLASSE PREPARATOIRE 2018 – 2019 OPTION : ORAL

Afin de vous inscrire à la classe préparatoire qui se déroulera du 07 janvier 2019 au 15 mars 2019, vous trouverez en annexe :

1/ **Une fiche d'inscription** à nous retourner dûment complétée avec l'ensemble des pièces demandées au plus tard le **30 novembre 2018**, afin que nous puissions donner suite à votre candidature. Nous ne pourrons accepter uniquement des dossiers complets.

Le niveau scolaire minimum requis est un niveau de 1<sup>ère</sup> ou équivalent (BEP) : justificatifs à produire impérativement : diplôme ou certificat scolaire de dernière année.

Le règlement de 184 € de droit d'inscription sera encaissé à la clôture des inscriptions. En aucun cas il ne sera remboursé en cas de désistement.

Les frais pédagogiques et les frais de scolarités, soit 776 €, seront à régler par 3 chèques : un de 258 € et 2 de 259 €. Ces chèques seront à remettre à l'IFME le jour de la rentrée pour des encaissements échelonnés de janvier à mars. La facturation correspondante vous sera transmise.

Cette formation se déroule deux jours par semaine à l'IFME : le lundi et le vendredi + une semaine de session.

2/ **Le calendrier** des jours de présence à l'IFME.

Si vous le souhaitez-vous pouvez faire un stage pratique pour la durée de la formation. Il vous appartient de trouver ce terrain de stage. Nous vous délivrerons une convention de stage si nécessaire.

Les candidatures seront retenues définitivement dans l'ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles, le cas échéant vous serez sur liste d'attente de désistement.

A réception du dossier complet, nous vous confirmerons votre entrée en formation par courrier.

**Votre inscription ne deviendra définitive que lorsque tous les documents demandés auront été fournis.**

Maj 17/04/18

**Formulaire d'inscription  
CLASSE PREPARATOIRE  
OPTION ORAL : janvier 2019 - mars 2019**



NOM : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone ..... Mail : .....

**SCOLARITE ANTERIEURE DU CANDIDAT**

ANNEE	NIVEAU	DIPLOMES OBTENUS

**LIEU DE STAGE BENEVOLE OU ETABLISSEMENT EMPLOYEUR**

Nom et adresse de l'Etablissement : .....

.....

.....

Statut de l'établissement où vous travaillez : .....

.....

.....

Précisez la nature de l'emploi que vous occupez : .....

.....

.....

.....

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DANS LE SOCIAL OU MEDICO SOCIAL

Nom, type et adresse de l'Etablissement : .....

Date de début et de fin de stage ou de l'expérience professionnelle : .....

Appellation et descriptif de l'emploi occupé : .....

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Budget de l'établissement       Plan de Formation Continue       C.I.F.  
 Autre (personnel, club, fédération, parents,...) précisez : .....

PIECES A FOURNIR

Les candidats souhaitant présenter leur candidature à la classe préparatoire doivent nous faire parvenir les pièces suivantes **avant le 30 novembre 2018** (cachet de la poste faisant foi) :

- Formulaire d'inscription **dûment rempli et signé**  
 Lettre de motivation  
 C.V.  
 si stage : les 3 exemplaires de la convention de stage complétés et signés par le terrain accueillant  
 Le bulletin n° 3 du casier judiciaire **de moins de 3 mois**  
 Une photocopie de la carte nationale d'identité recto/verso  
 si stage : L'attestation de formation aux premiers secours : PSC1  
 Une copie des diplômes ou titres requis ou justificatif de niveau scolaire 1<sup>ère</sup> ou équivalent (BEP) si pas de diplôme  
 Un certificat médical d'aptitude aux métiers éducatifs **délivré par votre médecin**  
 Un certificat **délivré par votre médecin** stipulant que les vaccinations obligatoires sont à jour (pas de copie de livret de santé)  
 2 photos d'identité récentes dont 1 à coller page 1 (**format 4 x 5**)  
 Un chèque de 184 €, correspondant aux droits d'inscription non remboursable en cas de désistement en acompte sur les frais de formation.

ENGAGEMENT

Je souhaite suivre la formation préparatoire à l'entrée : **mettre une croix dans la case correspondante**

- En Moniteur Educateur        
En Educateur Spécialisé       (sous réserve de remplir les conditions requises)  
En Assistant de Service Social       (sous réserve de remplir les conditions requises)

Je m'engage à suivre les enseignements dispensés dans le cadre de cette formation. J'ai pris connaissance du fait que les frais de formation se décomposent de la façon suivante :

Frais de scolarité + frais pédagogiques + droit d'inscription = Coût total : 960 Euros

**Toute formation commencée est due dans son intégralité, je m'engage donc à régler ou faire régler lesdits frais de formation et certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts.**

Fait à : ..... le .....

SIGNATURE



2117 chemin du Bachas  
30000 NIMES

Institut de Formation aux Métiers Educatifs

Tel : 04 66 68 99 60

Fax : 04 66 68 99 61

## CALENDRIER DE LA PREPARATION

### A L'ORAL DE SELECTION

MONITEUR EDUCATEUR - EDUCATEUR SPECIALISE - ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

SESSION 2018 - 2019

Horaires : 8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00 (sauf quelques vendredis AM : 13 h 30 - 17 h 00)

Dates		nombre d'heures
07/01/19 et 11/01/19	Cours	13 h
14/01/19 et 18/01/19	Cours	13 h
du 21/01/19 au 25/01/19	session	35,5 h
28/01/19 et 01/02/19	Cours	13 h
04/02/19 et 08/02/19	Cours	13 h
11/02/19 et 15/02/19	Cours	13 h
18/02/19 et 22/02/19	Cours	13 h
11/03/19	Cours	6,5 h
Total		120 h

+ 126 heures de stage ou de travail sur terrain employeur, pris en compte dans la formation  
du 08 janvier 2019 au 21 février 2019

maj 18/05/2018

## CLASSE PREPARATOIRE OPTION ORAL ACCORD DE STAGE

### Article 1

Le présent accord passé entre :

Monsieur Hervé MESURE, Directeur de l'I.F.M.E  
sis au 2117 chemin du Bachas à Nîmes, responsable de la formation préparatoire à l'entrée aux Ecoles de  
Moniteurs Educateurs, Educateurs Spécialisés, Assistant de Service Social.

Le Directeur de : .....

Le (la) stagiaire : .....

règle l'organisation du stage professionnel de contact non rémunéré effectué par le stagiaire en formation  
susnommé.

Cet accord est valable du **08 janvier 2019 au 21 février 2019** pour la durée de la formation soit 126 h  
réparties sur cette période hormis pendant les congés scolaires **sauf dérogation demandée par écrit au  
minimum 3 semaines avant.**

### Article 2

Le stage a pour objet d'une manière générale :

- Une découverte du champ du social ou du médico-social lui permettant la construction de son projet professionnel.
- Une prise de contact effective du stagiaire avec des personnes en difficultés,
- Une approche de l'Institution, ses objectifs, son fonctionnement et ses méthodes,
- Une expérience du travail en équipe pluridisciplinaire.
- Une réflexion sur les pratiques éducatives et sur les organismes, institutions ou réseaux travaillant en partenariat.

### Article 3

Le stagiaire sera appelé à suivre au Centre de Formation les diverses séquences théoriques et pratiques  
prévues dans le planning ci joint, régulièrement les lundis et vendredis + une session.

**En conséquence, il ne pourra être requis sur son lieu de stage ces jours-là.**

### Article 4

Les conditions de travail et l'organisation du stage seront définies par le Directeur de l'Institution au début du  
stage en conformité avec le présent accord, et avec le planning général établi. Le Directeur de  
l'Etablissement s'efforce de faire que ce stage de contact ait un caractère motivant et formateur.

Article 5

Le stagiaire doit au cours de son stage élaborer un travail d'analyse relatif à la population accueillie, à la fonction de l'établissement et à sa motivation personnelle pour l'action éducative repérée.

Durant le stage, le stagiaire en formation demeure élève du Centre de Formation et reste soumis à son autorité et à son contrôle.

Article 6

Durant son stage, le stagiaire en formation sera soumis à la réglementation en vigueur dans l'Institution, et aux conditions normales de travail des Educateurs et des Assistants de Services Sociaux.

Article 7

Toute absence du terrain de stage est à signaler et à justifier dans les vingt-quatre heures par le stagiaire au Directeur de l'Institution et au Directeur du Centre de Formation.

Article 8

Le stagiaire en formation est tenu à la discrétion professionnelle.

Article 9

En cas de litige, le stagiaire étant placé sous la responsabilité du Centre de Formation et de l'Institution, les litiges seront réglés entre les trois parties concernées.

Les sanctions en cas d'infractions graves après avoir été portées à la connaissance du Directeur du Centre de Formation pourront donner lieu à un renvoi temporaire ou définitif du stagiaire en formation.

Article 10

La police de responsabilité civile souscrite par le Centre de Formation couvre tous les risques accidents du travail concernant personnellement le stagiaire. Tous les autres risques doivent être couverts par l'assurance de l'Etablissement d'accueil.

Article 11

Cet accord est établi en trois exemplaires, un exemplaire sera remis à chacune des parties après signature.

Fait à Nîmes le .....

Nom et signature du Directeur  
du Centre de Formation  
Hervé MESURE

Nom et signature du Chef  
de l'Etablissement de stage  
et cachet

Nom et Signature  
du Stagiaire